
DESTINATAIRES : Tous les médecins du centre hospitalier Anna-Laberge

EXPÉDITEURS : Carole-Anne Paradis, chef de l'unité virtuelle de soins
Christophe Bélair, médecine partenaire pour l'unité virtuelle de soins

DATE : 2025-01-28

OBJET : **Ouverture de l'unité virtuelle de soins**

Nous avons le plaisir d'annoncer le lancement de notre nouvelle unité virtuelle de soins (UVS) à l'hôpital Anna-Laberge. Cette unité représente une avancée significative dans notre engagement à offrir des soins de santé accessibles et innovants à nos patients.

Grâce à cette initiative, il est possible pour les usagers d'être hospitalisés à domicile avec un suivi par visioconférence ou par téléphone et une surveillance clinique à distance via des appareils connectés. Le suivi est assuré via des communications régulières par une équipe d'infirmier(e)s, actuellement située au centre administratif de Mercier, au centre de coordination de l'UVS. L'utilisateur peut bénéficier des mêmes priorisations et des mêmes soins que s'il était à l'hôpital.

Des soins peuvent être dispensés en collaboration avec les soins à domiciles ou avec des retours périodiques à l'hôpital. Les avantages incluent une augmentation de l'accessibilité aux lits de courte durée, une réduction des consultations et examens à faible valeur ajoutée et une amélioration de l'expérience patient globale puisqu'ils peuvent recevoir des soins de qualité dans le confort de leur foyer.

La phase de démarrage du projet est amorcée. Pour le moment, les premiers patients, avec des critères cliniques de stabilité et des conditions médicales préétablies, sont admis à l'UVS dans le service de médecine interne uniquement pour faciliter la transition progressive vers ce nouveau mode de pratique.

Si un patient hospitalisé (ou à l'urgence en attente d'hospitalisation) dans un autre service est candidat à l'UVS, un transfert dans le service de médecine interne pour prise en charge à l'UVS est possible. Le processus de repérage des usagers se fait en collaboration avec l'infirmière de transfert de l'unité virtuelle en concertation avec le médecin traitant.

L'objectif visé est que l'offre de service et les critères d'admission s'élargissent dans les prochaines semaines, en collaboration avec l'ensemble de la communauté médicale.

CAP
CB